



La vie à MENESTREAU en Vilette



Feuille
municipal
d'information
N°

Janvier 2020

169

MAIRIE

35 place du 11 novembre

Ouverture :

de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tel : 02.38.76.90.35

site Internet : www.menestreau-en-villette.fr

courriel : cm-menestreau.en.villette@orange.fr

Facebook : Ménestreau-en-Villette-Mairie



DÉCHETTERIE (période d'hiver) :

Périodes d'ouverture:

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activités



BIBLIOTHÈQUE

13 place du 11 novembre

Périodes d'ouverture:

Mercredi de 11h à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant les

vacances scolaires

Du jeudi 16 janvier au jeudi 12 mars

« Expo enfants du monde »



Manifestations :

Jeudi 16 janvier

Falette des rois : FNACA

Vendredi 17 janvier

Falette des rois : ASMV VTT

Vendredi 24 janvier

20h30 Concert de l'Harmonie à l'église

Ciné Sologne à 20h30 à la Maison des

Associations par l'UCPS et le Pot aux

herbes

Film : « La Belle époque »

Comédie de Nicolas BEDOS

Plus d'infos sur www.UCPS.fr

ÉLECTION - RAPPEL

Vous avez jusqu'au vendredi 7 février prochain pour vous inscrire sur les listes électorales.

Cette démarche peut s'effectuer en ligne via : service-public.fr ou directement à l'accueil de la mairie



RECENSEMENT
de la population

Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020

Nous avons le plaisir de vous présenter les 3 agents recenseurs et nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.



Petrina DUBOIS

Claude PINGUET

Jacqueline GEOFFROY

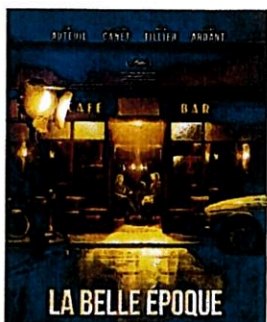
SERVICES TECHNIQUES

Nous souhaitons la bienvenue à Messieurs Julien GAUTHIER et Antoine RÉTHORÉ qui viennent de rejoindre Monsieur Sébastien MAISTRE au sein des services techniques.



CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BECQUET Michel assure une permanence le 4^{ème} mardi du mois de 14 h 30 à 16 h à la Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité 45 rue Hippolyte Martin à La Ferté Saint-Aubin.



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MENESTREAU-EN-VILLETTE

COMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 À 18 H 00

L'an deux mille dix-neuf le jeudi douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric LEMBO, Maire.

Étaient présents : Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, M. Jean-Marc CADET (arrivée : 18h10), Adjoint, M. Olivier DAVID (arrivée : 19h10), M. Fabrice WEBER (arrivée : 19h40), Mme Lucie LECOLLOEC (départ : 19h40), MM Claude LEMARCHAND, Denis TRÉMAULT (arrivée : 18h50), Franck BAILLEUL et Mme Jacqueline FOULON

Étaient absents excusés : M. Denis TRÉMAULT qui donne pouvoir à M. Éric LEMBO jusqu'à son arrivée, M. Olivier DAVID qui donne pouvoir à M Bertrand DAUDIN jusqu'à son arrivée, M. Fabrice WEBER qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick VATZ jusqu'à son arrivée, M. Emmanuel PLASSON qui donne pouvoir à Mme Marie-France PICHARD, Mme Chadia KHAIDI qui donne pouvoir à Mme Jacqueline FOULON

Était absente : Mme Danièle BISSON

Madame Lucie LECOLLOEC a été élue secrétaire jusqu'à 19 h 40. Monsieur Denis TRÉMAULT a été élu secrétaire à partir de 19 h 40.

TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2020

Le conseil municipal décide au 1^{er} janvier 2020 une augmentation de plus ou moins 2 % des tarifs communaux (cantine, garderie, étude surveillée, stages multiports) et pour certains postes (piscine et pêche) maintient les tarifs ;

REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE TOUT À L'ÉGOUT – RÉVISION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Le conseil municipal fixe le montant de la participation aux frais de raccordement au réseau de tout à l'égout à la somme de 1 629,00 € à compter du 1^{er} janvier 2020.

EAU – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN FORAGE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET SON RACCORDEMENT AU CHÂTEAU D'EAU

Le conseil municipal décide de retenir le Cabinet MERLIN sis 810 rue Léonard de Vinci à SEMOY (45400) pour la somme de 36 385,00 € HT soit 43 662,00 € TTC pour la maîtrise d'œuvre des travaux du forage et du raccordement au château d'eau.

RESTAURATION SCOLAIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le conseil municipal retient l'entreprise RESTAUVAL de FLEURY-LES- AUBRAIS (45400) pour les montants exposés ci-dessous :

Prestations concernées	Prix unitaire du repas HT	Montant annuel HT	TVA 5.5 %	Montant annuel TTC
Repas évalués par an en maternelle : 4335	3,78746 €	16 418,63 €	903,02 €	17 321,66 €
Repas évalués par an en élémentaire : 5443	3,88746 €	21 159,44 €	1 163,77 €	22 323,21 €
Repas évalués par an pour le centre de loisirs sans hébergement : 310	3,85746 €	1 195,81 €	65,77 €	1 261,58 €
Repas évalués par an pour adultes : 302	4,22746 €	1 276,69 €	70,22 €	1 346,91 €

Ces prix se basent sur un prévisionnel de 72 repas par jour pour 140 jours de période scolaire auxquels s'ajoutent 15 repas par jour pour la période du Centre de loisirs sans Hébergement qui dure quatre semaines.

BÂTIMENTS COMMUNAUX - ACCESSIBILITÉ PERSONNES HANDICAPÉES (PMR)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des bâtiments communaux ont débuté dès cette année 2019 par le gymnase - couplés avec les travaux de rénovation énergétique - les écoles et le restaurant scolaire.

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) le conseil municipal décide d'entreprendre en 2020 les travaux concernant la mairie, la maison des associations, la bibliothèque et l'église.

Il décide de choisir un maître d'œuvre et de solliciter des subventions auprès du Conseil régional (CRST).

VOIRIE

- **AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES 108 (ROUTE DE VOUZON), 17 (ROUTE DE LA FERTÉ) ET CENTRE BOURG**

Devant les vitesses excessives constatées route de La Ferté Saint-Aubin, route de Vouzon et en centre bourg, Monsieur le Maire présente des études menées par le Conseil départemental en vue de réaliser des aménagements sécuritaires. Ceux-ci consistent à tester des « écluses » avec places de parking.

Fin janvier devraient débuter les essais. S'ils sont significatifs sur la vitesse des véhicules, ces installations seront définitives. Des demandes de subventions ont été faites dans ce sens auprès du Département.

- **AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Dans la perspective d'aménager un parking bitumé place du 11 novembre une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental

- **ALIGNEMENTS DIVERS**

Le conseil municipal donne son accord à la régularisation des alignements situés en centre bourg. Il s'agit de 18 parcelles à réintégrer dans le domaine communal.

SCOT ARRÊT - AVIS COMMUNES MEMBRES

L'arrêt de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été approuvé par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en octobre dernier. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

PERSONNEL COMMUNAL – PARTICIPATION A LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE

Le conseil municipal décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- ↳ **le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité
- ↳ **le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès

PROTECTION INCENDIE – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LES PROPRIÉTAIRES DES TERRAINS ACCUEILLANT LES CITERNES ENTERRÉES

Le conseil municipal donne son aval à l'intervention d'un géomètre pour délimiter l'emprise exacte des installations et adopte le principe de convention de servitude pour ces quatre citernes enterrées.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE – MODIFICATION DES HORAIRES DU MATIN

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un sondage a été réalisé auprès des familles à propos de l'heure d'ouverture de la garderie périscolaire le matin. L'objet de ce sondage était de connaître les désirs d'ouverture de la garderie, à savoir 7 h 15 ou 7 h 30. 103 questionnaires ont été distribués auprès des familles et 79 ont été retournés.

Devant le résultat qui fait état de 29 réponses en faveur d'une ouverture à 7 h 15, le conseil municipal décide de débiter la garderie périscolaire 7 h 15 dès le 6 janvier 2020 sans augmentation de tarif pour ce quart d'heure supplémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

- **Piscine municipale**

Une réunion de travail a eu lieu avec le maître d'œuvre désigné pour la rénovation de la piscine (M. PRADEAU, architecte DPLG) en présence des adjoints aux travaux.

Il s'avère que le délai pour la rénovation de la piscine - programmée pour une mise en service en juin 2020 -est trop court. En effet, un relevé précis de l'existant est nécessaire surtout au niveau des réseaux pour déposer un permis de construire.

En conséquence, les travaux ne pourront intervenir qu'en septembre 2020.

En tout état de cause, l'étude du projet doit se poursuivre car un dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tôt auprès de la Région au titre du CRST.

- **Maison d'Assistants Maternels (MAM)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu en mairie en présence des Adjointes et des quatre assistantes maternelles en activité sur la commune ; ceci afin d'évoquer l'intérêt de la création d'une M.A.M. sur la commune. Celle-ci pourrait augmenter la capacité d'accueil des enfants de 0 à 3 ans à Ménestreau-en-Villette et favoriser l'inscription de nouveaux enfants dans notre école.

Après discussion, il s'avère que cette demande est satisfaite actuellement pour les enfants de moins de 3 ans et que les assistantes maternelles ne souhaitent pas intégrer une structure commune.

- **Odeurs d'hydrocarbures**

Il a été signalé de fortes odeurs d'hydrocarbures remontant par les canalisations d'eaux usées dans le secteur de la route de Marcilly. Celles-ci provenaient d'un incident survenu dans le garage automobile.

Le propriétaire s'est engagé à faire les travaux nécessaires afin que cette situation ne se reproduise plus.

- **Radar pédagogique**

Résultats des vitesses relevées rue des écoles et route de Vouzon :

Vitesses	Rue des écoles	Route de Vouzon
Vitesses moyennes	28	53
Vitesses mini	18	18
Vitesses maxi	54	87

- **GRDF – GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE**

GRDF annonce le remplacement des compteurs à gaz actuels par des « compteurs communicants ». Ils permettront une meilleure visualisation de la consommation quotidienne, hebdomadaire et mensuelle.

Ceux-ci seront déployés sur la commune à partir de février 2020. GRDF se chargera de faire l'information auprès des usagers dès début janvier 2020.

- **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 77 520 € avait été attribuée en avril dernier à la commune, au titre de la DETR, pour les travaux du nouveau forage.

Une somme complémentaire de 48 674 € a été récemment attribuée pour permettre le financement du renforcement de la défense incendie par citernes enterrées.

- **Dénomination et numérotation des voies (LA POSTE)**

Les services de La Poste continuent leur travail de numérotation des écarts. Les chemins existants déjà nommés deviennent des voies avec une numérotation métrique des propriétés.

Le document définitif ne sera rendu qu'en janvier prochain.

- **Atlas des zones inondables par le Cosson dans le Loiret**

Suite aux inondations de mai – juin 2016 un « Porter à connaissance » de l'Atlas des zones inondables (AZI du Cosson) a été établi sur les huit communes du Loiret traversées par le Cosson.

L'atlas a pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques en matière d'inondation.

L'AZI n'a pas de caractère réglementaire mais constitue un élément de référence et fournit une information préventive aux administrés.

Ce « Porter à connaissance » sera intégré dans les futurs documents d'urbanisme PLUi.

Il est consultable en mairie dès à présent.



Les Vœux du Maire



Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année **2020**.
Santé, joie, bonheur et réussite dans vos projets et ceux de vos proches.

Une fois encore je voudrais remercier toutes les personnes qui oeuvrent et qui donnent leur temps et leur énergie pour le bien être de tous : le personnel communal, les enseignants, les artisans – commerçants, tous les acteurs de la vie associative et tous les bénévoles. Merci pour leur dévouement et le dynamisme qu'ils propagent.

Durant ces six années le conseil municipal s'est efforcé de vous servir et de vous faciliter la vie de tous les jours, bien que nos moyens financiers soient de plus en plus limités.

Cette année **2019** a été particulièrement occupée. D'une part par de nombreuses réalisations et d'autre part par des études pour des projets futurs, avec différents dossiers de demande d'aide financière.

Comme nous nous y étions engagés dans le programme de mise en **accessibilité des bâtiments communaux**, nous devons entreprendre les travaux dans les écoles et le restaurant scolaire. Ceux-ci ont été effectués en novembre pour un coût total de 75 000 € TTC. Une subvention régionale via le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) de 18 000 € est espérée. Nous avons profité de ces travaux pour rénover la peinture de la salle de repas du restaurant scolaire 7 200 € TTC.

Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux prévoit en 2020 des travaux concernant la mairie, la bibliothèque, la Maison des associations et l'église.

Nous élaborons dès à présent un dossier de demande de subvention au titre du CRST.

Suite logique des conclusions du schéma directeur de l'eau potable rendu en 2018, nous devons parfaire notre **protection incendie**.

Après pratiquement une année d'études menées en coopération avec le SDIS, cinq citernes enterrées de 30 m³ ont été mises en place, une sur un chemin communal et quatre chez des particuliers qui ont eu la gentillesse de bien vouloir mettre un terrain à notre disposition.

Il a été également fait des travaux de renforcement de canalisation chemin de Saint Thibault afin d'implanter un poteau d'incendie supplémentaire.

Cette mise au norme de notre défense incendie va permettre de sécuriser certains secteurs déficitaires et également faciliter les autorisations concernant le droit des sols.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 186 000 € subventionnés par le Conseil départemental à hauteur de 45 390 € et par l'État de 48 670 €.

Comme nous l'avions prévu nous avons aménagé le **parking de la Maison des associations** pour le confort de tous (24 600 €).

Concernant la **voirie** nous avons reprofilé la départementale de la place du 8 mai au carrefour de la rue des écoles qui était en très mauvais état (16 000 €).

Les mauvaises conditions climatiques récentes ont sérieusement altérées les revêtements de nos **voiries communales** (route des Saint Martin, route de Vannes et chemin de la Chardonnette). Compte tenu du coût élevé des travaux nous n'avons malheureusement pu effectuer que quelques retouches ponctuelles (18 800 €).

Nos deux **véhicules** des services techniques étaient en mauvais état, nous les avons remplacés (19 500 €) comme prévu.

Concernant le local des **services techniques** nous avons dû créer un espace clos sécurisé pour le rangement du matériel, ce qui nous a permis de réhabiliter la salle principale en un espace repas-vestiaires obligatoire ; de même les sanitaires ont été réaménagés (14 400 €).

Le système de **télésurveillance** sera bientôt rénové.

Enfin nos agents communaux ont rénové avec soins le **logement** situé au-dessus de l'école maternelle (16 800 € hors main d'œuvre).

A noter une nouveauté pour l'année 2020, la délégation auprès de **VÉOLIA** pour la relève des compteurs d'eau suivie de la facturation et de la mise en recouvrement. Malgré quelques difficultés de mise en place, nous espérons faciliter les démarches des usagers avec entre autre la mensualisation.

Ceci pour les réalisations de l'année 2019, mais il ne faut pas occulter le fastidieux travail d'études qui précède ces réalisations, tant au niveau des autorisations que dans le montage financier avec recherche de subventions.

Ainsi nous avons eu la satisfaction d'obtenir l'approbation des services de l'État concernant la réalisation d'un **second forage** de production d'eau potable au lieu-dit « La Sapinière », route de Marcilly. Le maître d'œuvre pour les travaux a été désigné. Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration. L'entreprise ainsi retenue pourra débiter les travaux mi 2020. A noter que différents dossiers de demande de subvention ont été déposés. Il est acquis à ce jour une participation de l'État de 77 500 € et du Conseil départemental de 70 000 €.

En ce qui concerne la rénovation de la **piscine municipale** nous avons désigné un architecte spécialisé. Il s'avère que la complexité des relevés et des études à mener est trop importante pour finaliser les travaux avant juin. Aussi, pour l'été 2020, la piscine fonctionnera comme les années précédentes, les travaux ne commenceront qu'au 4^{ème} trimestre 2020. Il est à rappeler qu'à terme la CCPS (Communauté de Communes des Portes de Sologne) prendra en charge le fonctionnement et l'exploitation de notre piscine rénovée et remise aux normes. La première estimation du coût des travaux est de l'ordre de 160 000 € HT. Une subvention du Fonds de concours intercommunal de 30 000 € nous a été accordée ; de même 13 900 € du Conseil départemental sont acquis. Une subvention de 20 % du montant HT des travaux a été sollicitée au titre du CRST.

Dans le cadre d'une rénovation future des **vestiaires foot-rugby**, nous avons monté un dossier de subvention au titre du CRST. Des crédits sont disponibles sur l'enveloppe de réhabilitation des équipements sportifs. Les travaux pourront ainsi être entrepris par la suite.

Les vitesses excessives constatées grâce à notre **radar pédagogique** récemment acquis nous ont amenées à prendre l'attache des services du Conseil départemental. Nous leur avons confié une étude pour l'**aménagement sécuritaire en centre bourg** sur les départementales route de La Ferté Saint-Aubin et route de Vouzon. Des « écluses » avec aménagement de parking sont envisagées. Une implantation provisoire est prévue fin janvier. Suivant les résultats de cette période d'essai les travaux définitifs pourront être entrepris. Une demande de subvention au titre de police a d'ores et déjà été déposée.

En ce qui concerne l'activité de la **CCPS**, trois nouveautés ont été mises en place en 2019. Tout d'abord l'aide au TPE destinée aux artisans et commerçants de nos communes. Puis la mise à disposition d'un agent intercommunal un jour par semaine pour instruire les dossiers du droit des sols. Enfin, la bonne gestion des finances intercommunales a permis la création d'un fonds de concours d'un montant de 300 000 € à répartir auprès des communes (30 000 € pour Ménestreau-en-Villette).

En fin d'année nous avons acté un rapprochement entre nos communes sur la compétence « culture » : musique et bibliothèque.

Toutes ces réalisations et ces études ont pu être menées malgré un budget de plus en plus difficile à équilibrer.

En effet, d'un côté nous n'avons pas modifié les taxes locales. Notre dette a diminué de 35 % cette année malgré un nouvel emprunt contracté pour le financement de la Maison des auxiliaires de santé (les échéances bancaires sont couvertes par les loyers).

Également nous avons finalisé d'importantes subventions (État, Conseils régional et départemental, Agence de l'eau) en 2019. D'autres sont à venir en 2020. Pour les réalisations futures nous avons déjà travaillé à l'obtention de financements.

De l'autre côté nous devons faire face à une diminution constante des différentes dotations d'équipement et une hausse constante des dépenses de fonctionnement.

Au total la marge de manœuvre est étroite et il a fallu choisir les priorités d'investissement.

Nous aurions aimé rénover plus de voirie, créer un espace dédié aux réunions notamment pour les associations, créer une aire de jeux en centre bourg pour les enfants, installer une vidéosurveillance, construire un hangar pour le matériel communal, mettre en œuvre le lotissement du Cougnou, Les idées ne manquent pas !

Encore une très bonne et heureuse année à tous

Éric LEMBO, Maire